

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Contrat de services d'autobus dans le secteur Haut-Saint-Laurent **LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN A OCTROYÉ LE CONTRAT À TRANSDEV QUÉBEC**

Montréal, le 19 octobre 2017 – Le Réseau de transport métropolitain (RTM) a octroyé le nouveau contrat de service d'autobus du Haut-Saint-Laurent à la compagnie Transdev Québec. Ce contrat, d'une valeur de 1,6 M\$ et d'une durée d'un an (avec option de renouvellement pour une année), représente une économie de plus de 1 M\$ par rapport au contrat de service pour l'année en cours. Le nouveau service d'autobus entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018 et continuera à couvrir les municipalités d'Howick, Mercier, Ormstown, Sainte-Martine et Très-Saint-Sacrement.

Maintien d'un service performant et de qualité pour la clientèle

Offrir un service de transport collectif fiable et de qualité est la raison d'être du RTM. En ce sens, le contrat prévoit des critères de performance bien précis. Entre autres, le fournisseur devra offrir des autobus climatisés, disposant de sièges confortables et d'une capacité telle que les usagers bénéficieront d'une place assise, sauf exception. Des standards de ponctualité élevés sont également imposés afin que l'horaire soit respecté.

Le RTM a bonifié l'offre de service initialement prévu par le fournisseur retenu, notamment en période de pointe, afin de répondre aux besoins et à la demande de la clientèle. Ainsi, la grande majorité de la desserte en transport collectif sera effectuée par des autocars. Si certains autobus peuvent différer de ceux utilisés par le fournisseur actuel, il est important de rappeler qu'en aucun temps le service aux usagers ne sera compromis : climatisation à bord, capacité et confort des sièges seront maintenus.

La clientèle du Haut-Saint-Laurent bénéficiera donc d'un niveau de service équivalent, avec le maintien de l'horaire présentement en vigueur.

Précisions concernant l'appel d'offres

Dans un souci de saine gestion des fonds publics et de qualité du service à sa clientèle, le RTM a lancé un appel d'offres, le 16 juin dernier, étant donné que le contrat de service de transport par autobus du secteur Haut-Saint-Laurent venait à échéance le 31 décembre 2017. Un des premiers objectifs du RTM, depuis sa création le 1^{er} juin dernier, est d'harmoniser l'ensemble des contrats d'exploitation avec ses différents fournisseurs de service, dont quelques-uns se terminent au 31 décembre 2018. Ceci explique donc le contrat de courte durée.

À la rencontre des usagers

En plus de sonder la clientèle sur ses besoins lors d'un sondage à venir, le RTM, en partenariat avec les villes desservies, prévoit, au cours du mois de novembre prochain, rencontrer les usagers du secteur Haut-Saint-Laurent dans le but de répondre à leurs questions.

-30-

Depuis le 1^{er} juin 2017, le Réseau de transport métropolitain (RTM) a la responsabilité d'exploiter les services de transport collectif réguliers par autobus et trains de banlieue, incluant le transport adapté, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (82 municipalités), de la réserve indienne de Kahnawake et de la Ville de Saint-Jérôme.

Information aux médias :

Caroline Julie Fortin
Conseillère – Relations médias et affaires publiques
Tél. : 514 287-2464, poste 4057
medias@rtm.quebec

Elaine Arsenault
Conseillère – Relations médias
Tél. : 514 287-2464, poste 4057
medias@rtm.quebec

